

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	25

Vote
Vote à l'unanimité
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 30/09/2024
Et
Publication ou notification du :
30/09/2024

L'an 2024, le 24 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Mairie d'Argentré du Plessis s'est réuni à la Salle du Conseil en Mairie d'Argentré du Plessis, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/09/2024.

Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BOUVIER Laetitia, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, LE BIHAN Christine, RENOU Séverine, ROBIN Laëtitia, TEMPLIER Véronique, VERE Martine, MM : CAILLEAU Claude, FRIN Joël, GALANT Pierre, GASNIER David, HAMELOT Christian, LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONAMY Marina à M. CAILLEAU Claude, SOCKATH Monique à Mme AUPIED Sandrine, MM : BROSSAULT Christophe à Mme ROBIN Laëtitia, DESILLE Bertrand à Mme GESLAND Françoise, FERRE Fabien à Mme HAMON Marie-Claire, GEFFRAULT Pierre à M. GASNIER David, UTARD Hervé à M. HAMELOT Christian

Excusé(s) : Mme BAYON Hélène, M. BONNIOT Thomas

A été nommé(e) secrétaire : Mme GEFFROY Maryline

2024-063 – PLAN DE FINANCEMENT DU COMPLEXE SPORTIF - RENOVATION D'UNE SALLE DE MULTISPORTS ET D'UNE DE GYMNASTIQUE EN DOJO (tranche 2)

En novembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif (APD) du complexe sportif et autorisé le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de Vitré Communauté, de la région Bretagne, du département d'Ille-et-Vilaine et de l'Union européenne.

La première tranche du projet a été bien financée par les partenaires, à hauteur de 40%. Ce cofinancement devrait être du même niveau pour la seconde tranche.

Le projet ayant été fléché courant mai 2024 sur « le fonds vert » auprès de l'Etat, celui-ci n'est donc plus éligible à la DETR et la DSIL.

Quant au département, ce dernier a voté le 26 août 2024 sa programmation 2024 du CSDT 2023-2028. Notre subvention pour cette 2^e tranche de travaux est fixée à 420 832 euros avec possibilité d'un bonus.

Afin de prendre en compte ces modifications, il est proposé au conseil municipal de valider ce plan de financement actualisé.

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,*

VALIDE le plan de financement suivant.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	306 936	Etat - Fonds vert	450 000
Travaux	3 198 289	Conseil Départemental (CDT)	420 832
		Conseil Départemental (aide sectorielle)	228 673
		Région Bretagne	300 000
		Vitré Communauté (fonds de concours)	231 242
		Argentré-du-Plessis	1 874 478
	3 505 225		3 505 225

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/09/2024
Le Maire,
BEVIERE Jean-Noël,

Le secrétaire de séance,
GEFFROY Maryline.